



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION - ANNÉE 2023

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/12/2022

Compte-rendu affiché le 14/12/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marjorie MERCIER.

Rapporteur : Monsieur Wilfrid COUPE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Sandrine COMTE a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Anne DEMOND a donné procuration à Marcel GOLBERY

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Claude MOUCHIKHINE a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population est placé sous la responsabilité de l'État, mais les communes sont chargées de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) organise et contrôle la collecte des informations.

Les objectifs du recensement sont doubles :

- il s'agit, d'une part, d'établir les populations légales (utilisées pour les modalités des élections municipales, la répartition de la dotation globale de fonctionnement ...)
- et, d'autre part, de connaître l'évolution des structures démographiques et professionnelles, et celle du parc de logements (information permettant d'établir des choix en matière d'équipements publics notamment)

Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement a été mise en place. Elle se substitue au comptage tous les 8 ou 9 ans. Son objectif est de mettre à disposition des résultats réguliers, récents et fiables sur la population et les logements.

En fonction de leur nombre d'habitants (communes de plus ou moins 10 000 habitants), les communes font l'objet d'une enquête qui peut être exhaustive tous les 5 ans, ou d'une enquête par sondage tous les ans.

Pour Pierre-Bénite, l'enquête se réalise par sondage, tous les ans, auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8% des logements de la commune.

Ainsi, la campagne de recensement pour 2023 est arrêtée aux dates suivantes :du 19 janvier au 18 février 2023.

Il convient donc d'organiser avec l'INSEE les opérations matérielles de ce recensement, objet de la présente délibération, dont une partie des dépenses sera prise en charge par l'état par le versement d'une attribution forfaitaire.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DECIDE de désigner un agent de la commune de catégorie A du pôle services à la population en qualité de coordinateur communal ;

DECIDE de recruter deux agents recenseurs pour effectuer les opérations matérielles de collecte du recensement ;

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

Barème de rémunération	Montants bruts
Bulletin individuel	1.00 €
Feuille de logement	1.50 €
Séance de formation	28.00 €
Tournée de reconnaissance	100.00 €
Prime selon le taux d'avancement de la collecte	130.00 €
Indemnité de bonne réalisation de la mission	150.00 €

DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 - rubrique 022 - article 64131 du budget 2023.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

La secrétaire de séance

Madame Marjorie MERCIER



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional